

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DJS 254 Subvention (5 000 euros) et convention avec l'association Ere de jeu, Montreuil (93).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention annuelle avec l'association Ere de jeu, pour l'attribution d'une subvention ;

Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement, en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Ere de jeu.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Ere de jeu, 76-78 rue Voltaire, Montreuil (93) (13945 / 2015_00518).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO